

# CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

**Du 09 MAI 2023 à 18h30**

## **COMPTE RENDU DE REUNION**

Le neuf mai deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Parmilieu, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de PARMILIEU, sous la Présidence de Monsieur Éric TERUEL, maire de Parmilieu

Date de convocation : 02 mai 2023

Présents : Éric TERUEL, Sébastien PONCET, Amandine DEPIERRE, Virginie BERTOUX, Jacques BRUYAS (arrivé à 18h58), Pierre DURAND, Jean-Claude STIEGLER, Laetitia CHARREL, Romain MALLAND, Caroline REYNAUD MARTINS

Absents : Delphine MARTIN

Pouvoirs : Emmanuelle TERUEL à Laetitia CHARREL  
Agathe LENOEL à Caroline REYNAUD MARTINS  
Benjamin FAVRE à Sébastien PONCET  
Yannick OLLIVIER à Virginie BERTOUX  
Jacques BRUYAS (jusqu'à 18h58) à Eric TERUEL

Secrétaire de séance : Amandine DEPIERRE

CONSEILLERS EN EXERCICE : .....	15
PRESENTS : .....	09
POUVOIRS : .....	05
VOTANTS: .....	14

Date de convocation : 02 mai 2023

### **INTRODUCTION**

Monsieur le maire remercie tous les habitants, les bénévoles et élus qui ont participé et aidé lors de la manifestation de Pâques, destinée aux enfants.

A cette occasion, les professeurs de l'école élémentaire remercient la commune des gains rapportés par la buvette et reversés à la coopérative SCOLAIRE (270 euros).

Monsieur le maire remercie également les élèves du Conseil municipal enfants pour leur investissement (présence au monument aux morts le 08 mai) et leur aide pour nettoyer le village le 06 mai 2020.

### **APPROBATION COMPTE-RENDU DU 06/04/2023**

Le compte-rendu de réunion est approuvé à l'unanimité des élus présents (9 voix).

### **Tarifs Cantine**

Madame l'adjointe Virginie BERTOUX, explique qu'une hausse sur les prix des repas à la cantine sera indispensable mais qu'une coordination préalable avec La commune de Charette est nécessaire. Le coût pour la commune de Parmilieu est estimé à 2000 euros (hausse de 8% correspondant à 30 centimes par repas).

Si l'on considère une hausse de 15 centimes, le coût serait alors d'environ 1000 euros.

### **DÉLIBÉRATION 2023-25 LOCATION DE SALLE AUX ASSOCIATIONS AVEC PARTICIPATION FINANCIERE**

Monsieur le maire propose à l'assemblée de demander aux associations faisant payer chaque séance, de participer financièrement à l'occupation régulière des lieux. En effet, les coûts en matière d'électricité, d'eau ou de chauffage sont actuellement à la charge de la commune.

Madame Virginie BERTOUX, 2<sup>ème</sup> adjointe, propose un forfait **annuel** de 100 euros pour les associations concernées.

Le conseil municipal, après en avoir voté et délibéré, approuve la délibération à l'unanimité (14 voix).

### **DÉLIBÉRATION 2023-26-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023**

#### **\*Premier vote**

Monsieur le maire, Éric TERUEL, présente au Conseil Municipal le projet d'attribution de subventions aux associations communales et celles en fonction des diverses demandes reçues pour l'année 2023.

L'assemblée décide, d'augmenter le montant des subventions accordées aux différentes associations citées ci-après.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION</b>
AICA CÔTEAUX DE ST ROCH	120.00 €
CLUB INFORMATIQUE	120.00 €
GYM SYMPA	120.00 €
LA RÉVERAIE	120.00 €
LA FOULÉE BUISSONNIÈRE	120.00 €
LA PATRIOTE	120.00 €
PEINDRE À P'ART MILIEU	120.00€
SPP	120.00 €
La Boule Joyeuse	120.00 €

Après avoir voté, le conseil municipal, approuve la délibération à l'unanimité (14 voix).

#### **\*Deuxième vote**

Les autres associations reçoivent les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION</b>
Sou des écoles de Parmilieu (67élèves x8.16 €)	546.72 €

*Monsieur le conseiller Jacques BRUYAS arrive à 18H58.*

Après avoir voté, le conseil municipal, approuve la délibération à l'unanimité (14 voix).

### **DÉLIBÉRATION 2023-27-SUBVENTIONS ASSOCIATIONS-**

Monsieur le maire, Éric TERUEL, présente au Conseil Municipal le projet d'attribution de subventions à des associations en fonction des diverses demandes reçues pour l'année 2023.

#### **1<sup>er</sup> vote**

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
ESPACE SOCIO CULTUREL	1882 €
Sou des écoles de Charette les "Charp'tiots "	408 €

Après avoir voté, le conseil municipal, approuve la délibération à l'unanimité (14 voix).

**\*deuxième vote**

ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION
AFEI (association femmes élues de l'Isère)	80 €

Après avoir voté, le conseil municipal, approuve la délibération à 11 voix pour et 3 abstentions.

**\*Troisième vote**

ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION
TICHODROME	111.45 €

Après avoir voté, le conseil municipal, approuve la délibération à l'unanimité (14 voix).

**\*Quatrième vote**

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
BIBLIOTHEQUE DE PARMILIEU	365 €

Après avoir voté, le conseil municipal, approuve la délibération à 12 voix pour et 2 abstentions.

**DÉLIBÉRATION 2023-28-RAPPEL DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION « LA BOULE JOYEUSE »**

L'association "La Boule Joyeuse" n'a pu bénéficier d'une subvention en 2022 car un bail emphytéotique était envisagé en amont puis abandonné.

De ce fait, et, à la suite du conseil municipal du 06 avril 2023, une convention entre la commune de Parmilieu et l'association a été signée ([Délibération 2023-21](#)).

Ainsi, l'assemblée délibérante, approuve le report de subvention 2022 allouée à l'association « La Boule Joyeuse » d'un montant de **cent cinq euros (105 euros)**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité (14 voix).

**DÉLIBÉRATION 2023-29-ABROGATION DÉLIBÉRATION 2023-17 ET NOUVELLE RÉDACTION**

Suite à la demande du syndicat intercommunal du gymnase de Montalieu, et selon les statuts, il faut choisir deux délégués référents et deux délégués suppléants.

*Par conséquent, il convient D'ABROGER la Délibération 2023-17.*

\*Madame Virginie BERTOUX choisit de démissionner de son statut de déléguée suppléante .

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, **ACCEPTE** la démission de Madame Virginie BERTOUX en tant que déléguée suppléante du Syndicat Intercommunal du gymnase de Montalieu et ABROGE ladite Délibération 2023-17, à l'unanimité (14 voix).

### **DÉLIBÉRATION 2023-30-NOMINATION DÉLÉGUÉS RÉFÉRENT ET SUPPLÉANT SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GYMNASSE DE MONTALIEU**

Suite à la demande du syndicat du gymnase de Montalieu, et selon les statuts, il faut choisir deux délégués référents et deux délégués suppléants.

#### **\*Premier vote**

Après vote et délibération, l'assemblée a voté et désigné deux délégués **référents** au Syndicat Intercommunal du gymnase de Montalieu :

\*Madame Emmanuelle TERUEL

\*Madame Virginie BERTOUX

#### **\*Deuxième vote**

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, accepte la nomination des **délégués suppléants** au Syndicat Intercommunal du gymnase de Montalieu cités ci-après:

\*Madame Caroline REYNAUD MARTINS

\*Monsieur Sébastien PONCET

### **DÉLIBÉRATION 2023-31-OUVERTURE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité (14 voix)**

**-DONNE SON ACCORD** pour la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2023.

**-FERME** le poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe

**-DIT** que la dépense a été inscrite au budget de l'exercice en cours, chapitre 012 « charges de personnel »

### **DÉLIBÉRATION 2023-32-MISE EN VENTE terrain entre parcelles E366-367-368-369-514**

Suite à l'enquête publique qui avait donné un **Avis Favorable** au projet de la Commune de PARMILIEU de désaffecter le chemin rural au hameau de Chanoz, Monsieur le Maire demande à l'assemblée une nouvelle fois si elle approuve la prise en charge des frais d'enquête publique par les acheteurs concernés, des parcelles citées ci-dessus. Les frais en découlant s'élèvent à 2650 euros net.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité (14 voix).

### **DÉLIBÉRATION 2023-33- PARCELLES E508 PP**

La commune de Parmilieu loue cette parcelle à une SCI qui ne paie aucun loyer. De ce fait, après plusieurs impayés, il est proposé à l'assemblée de voter pour récupérer ladite parcelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité (14 voix).

### **Projets 2023.**

\*La commune de Parmilieu recevra une subvention de 50 000 euros de la part de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné pour la rénovation de la Maison des Parmiliolands.

\*Les demandes de subventions pour le Terrain multisports sont en cours et Le Département a déjà répondu favorablement. L'Agence Nationale du sport doit donner prochainement une réponse également.

\*La commune a fait l'acquisition d'un nouveau tracteur-tondeuse ; l'ancien n'étant pas réparable, les pièces détachées seront cédées à une entreprise pour la somme de 100 euros Une délibération sera nécessaire.

\*Une réunion pour nommer les jurés d'assises est prévue à La Balme Les Grottes.

\*La date du prochain conseil est imposée au 09 juin 2023, car il faudra élire des délégués de conseils municipaux et leurs suppléants sénatoriaux. La convocation des collègues électoraux pour l'élection des sénateurs aura lieu le 24 septembre 2023.

### **Questions diverses**

\*Une habitante interroge sur l'éclairage en panne au lieu-dit "La montagne " ; des interventions pour régler le problème sont prévues.

\*Une autre question est posée au sujet de la barrière de sécurité manquante sur la montée de Saint Roch qui pose un problème de sécurité avéré pour les usagers de cette voie ; Le maire de la commune de La Balme les Grottes est déjà informé de la situation. Un rendez-vous sera demandé en ce sens.

\*Un habitant questionne sur l'état d'avancement des travaux du Serverin. On lui répond que les travaux vont commencer sous peu et qu'ils doivent s'achever avant avril 2024.

\*Qu'en est-il de la Maison des Parmiliolands ?

Ce bâtiment sera destiné aux associations de la commune et les dossiers de demandes de subventions sont déjà en cours. Plusieurs solutions immobilières sont à l'étude.

\*Une question est posée sur la réparation de la porte de l'église ; Monsieur le conseiller Jacques Bruyas répond que les demandes de devis sont en cours ainsi que les demandes pour subventionner les travaux.

\*Une personne demande quand est prévue l'ouverture des toilettes publiques près de la bibliothèque. On leur répond que cela est prévu lorsque le ménage aura été réalisé.

**La séance est levée à 19h49.**

\*\*\*\*\*